

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 69 Vœu relatif à la politique de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Paris compte 14 quartiers politique de la ville, situés dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements ;

Considérant que depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée à structurer une politique de la Ville ambitieuse pour agir contre les inégalités urbaines et sociales existant dans la Capitale ;

Considérant que le 24 janvier dernier, l'initiative "Quartiers en scène" dédiée à la politique de la Ville qui s'est tenue au "CENQUATRE", en présence du Maire de Paris et du Ministre de la Ville, a rassemblé près de 2.000 participants dont de très nombreux acteurs du monde associatif qui ont manifesté leur détermination, leur attachement à la politique de la Ville et dont la qualité du travail a été particulièrement saluée ;

Considérant que parmi les quelques 300.000 Parisiens vivant dans un quartier politique de la Ville à Paris, le nombre de personnes vivant sous le seuil dit de bas revenus en 2011 (942 euros par mois) était deux fois plus élevé que dans le reste de la Capitale ;

Considérant la hausse continue du coût de la vie à Paris, la paupérisation d'une partie des habitants du parc social parisien et l'augmentation du chômage constatée entre la fin de l'année 2011 et la fin de l'année 2012 ;

Considérant la forte diminution depuis plusieurs années des crédits de l'Etat en direction de la politique de la Ville, et notamment des crédits consacrés à la politique du lien social et du lien culturel ;

Considérant que le 19 février dernier, à l'issue du Comité interministériel des villes, le Premier Ministre a entériné le principe d'une concentration des moyens de la politique de la Ville sur 1.000 quartiers jugés prioritaires, contre 2.500 aujourd'hui ;

Considérant les très fortes inégalités de revenus des Parisiens, le soutien essentiel des dispositifs politique de la Ville qui permettent la mise en œuvre d'interventions ciblées dans les quartiers et le besoin de voir ces dispositifs renforcés ;

Considérant que la géographie des quartiers prioritaires reste à intégrer au projet de loi qui devrait être transmis au Parlement avant l'été ;

Considérant que les deux quartiers politique de la ville du 10^e arrondissement (Grange-aux-Belles/Buisson-Saint-Louis/Sainte-Marthe et des portes Saint-Martin et Saint-Denis) recèlent malheureusement toutes les caractéristiques en niveau de pauvreté, d'échec scolaire, de chômage... qui fondent l'intervention de la puissance publique dans le cadre de la politique de la Ville ;

Sur la proposition de MM. Alain LHOSTIS, Ian BROSSAT, et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

- Que M. le Maire de Paris demande au Ministre de la Ville le maintien de tous les périmètres politique de la Ville parisiens et de tous les moyens dédiés à la politique de la Ville à Paris, notamment pour l'aide à l'apprentissage de la langue et le financement des adultes-relais travaillant dans des associations intervenantes sur ces territoires.